

Communiqué de presse : Nuit du fumier : 2^{ème} édition le jeudi 18 septembre 2014



Dans la nuit de jeudi 18 septembre à vendredi 19 septembre, les Jeunes Agriculteurs de Haute-Garonne offriront de nouveau du fumier à leurs concitoyens, tout simplement pour demander à être associés dans les débats et travaux sur la Directive Nitrates. Cette action, déjà menée dans notre département au mois d'avril dernier, s'inscrit dans le cadre d'un mouvement des 22 départements du bassin Adour-Garonne.

Les raisons d'un tel don ?

Alors qu'après plus de deux ans de travaux et de concertation avec les services de l'Etat, nous avons trouvé un consensus sur le zonage et la réglementation « nitrates » au printemps 2014, voilà que le gouvernement français a proposé un nouveau zonage à la Commission européenne dans l'été sans associer la profession agricole aux discussions !

Si nous sommes conscients que la situation actuelle de notre pays ne lui permet pas de payer de lourdes amendes à l'Europe, nous dénonçons une fois de plus l'acharnement de l'Etat français à aller plus loin que les demandes de Bruxelles !

Les Jeunes Agriculteurs ne sont aucunement contre la performance environnementale des exploitations, nous voulons tout simplement un zonage fondé sur des données scientifiques et agronomiques !

Contact :

Guillaume Darrouy (Secrétaire Général JA Haute-Garonne) : 06 76 86 32 68

Marie-Blandine Doazan (Présidente JA Haute-Garonne) : 06 72 79 14 30

Un nouveau zonage infondé

Alors que jusqu'à présent, la directive nitrates concernait les zones où le seuil de nitrates dépassait 50 mg/L, le nouveau critère choisi par le gouvernement est de 18 mg/L. Un seuil, sorti du chapeau sans aucun fondement scientifique, que l'Etat lui-même n'arrive pas à nous justifier ! Sachant que les problèmes d'eutrophisation, extrêmement rares dans le Sud-ouest et absents en Haute-Garonne sont essentiellement dus aux phosphates, dont la plupart proviennent des produits ménagers !

Des conséquences dramatiques pour l'agriculture locale

En Midi-Pyrénées, pas moins de 900 nouvelles communes se retrouvent donc classées en « zones vulnérables ». Pour la Haute-Garonne, 170 communes sont concernées, et plus particulièrement 58 éleveurs laitiers, soit plus d'un quart des éleveurs laitiers du département et 344 éleveurs bovins allaitants, soit près de 40% des éleveurs allaitants du département. Au moment même où la conjoncture agricole est au plus bas, ce nouveau zonage est tout simplement le coup fatal pour les éleveurs de notre département. En effet, les coûts de mise aux normes sont exorbitants, de l'ordre de 50 000 € pour les éleveurs laitiers. Quel éleveur, qui n'arrive aujourd'hui même pas à prélever un salaire de 800€ par mois dispose de la trésorerie nécessaire ?

A l'heure où les consommateurs sont attentifs à la provenance des produits alimentaires, nous leur demandons de nous soutenir dans notre combat pour des réglementations cohérentes et justifiées. En effet, c'est pour pouvoir demain encore produire de la viande et des céréales en Haute-Garonne que nous nous battons aujourd'hui !

Pourquoi du fumier et où trouver du fumier ?

Le fumier est aujourd'hui un symbole de cette directive qui interdit aux agriculteurs de fertiliser leurs sols avec ce fumier pendant de longues périodes. Ce fertilisant, totalement naturel, doit donc être stocké beaucoup plus longtemps par les éleveurs, ce qui entraîne des coûts de mise aux normes pharaoniques.

Des tas de fumier seront déposés sur l'ensemble du département et à disposition de nos concitoyens. **La liste des points précis de dépôts vous sera communiquée dès 9h vendredi matin.**

Contact presse

Marie-Blandine DOAZAN (Présidente) : 06 72 79 14 30

Guillaume DARROUY (Secrétaire Général) : 06 76 86 32 68

Contact :

Guillaume Darrouy (Secrétaire Général JA Haute-Garonne) : 06 76 86 32 68

Marie-Blandine Doazan (Présidente JA Haute-Garonne) : 06 72 79 14 30